



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

05/06/2020

Dossier complet le :

05/06/2020

N° d'enregistrement :

2020\_4669

### 1. Intitulé du projet

Projet de création de forage d'irrigation sur la commune de PONTRU dans le département de l'Aisne (02490).

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom VECTEN

Prénom Bruno

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

EARL DE LA HAUTE BRUYERE

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Bruno VECTEN

RCS / SIRET

4 8 9 2 9 5 7 4 1 0 0 0 1 6

Forme juridique

EARL

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie   | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie<br>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)) |
|---|--|
| catégorie du projet 27: Forages en profondeur<br>sous catégorie : a) d'une profondeur supérieure ou égale à 50 mètres | Forage de 70 mètres de profondeur.   |

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Il s'agit d'un projet de création de forage destiné à un usage agricole pour le compte de l'EARL DE LA HAUTE BRUYERE  
Ce forage va exploiter la masse d'eau souterraine "Craie de la vallée de la Somme amont" (FRAG013). Il sera équipé d'une pompe avec un débit de 60 m<sup>3</sup>/h pour irriguer 20 hectares de pommes de terre consommation.  
Le niveau piézométrique est situé à une profondeur de 53 m au droit du projet. Pour satisfaire le besoin en matière de débit escompté, la profondeur de l'ouvrage sera de 70 mètres.

## 4.2 Objectifs du projet

Le projet de M. Bruno VECTEN consiste à irriguer 20 hectares de pommes de terre de consommation.

Il souhaite ainsi sécuriser la production et maintenir la qualité de ces cultures. Il répond ainsi aux cahiers des charges des industriels qui exigent la pratique de l'irrigation.

Le besoin en eau pour irriguer ces cultures est estimé à 40 000 m<sup>3</sup> en année moyenne et 50 000 m<sup>3</sup> les années sèches à forte demande climatique.

L'emplacement de ce forage se justifie par :

- Sa position centrale dans le parcellaire à irriguer.
- La facilité d'accès par rapport à sa ferme ce qui facilite l'intervention du propriétaire sur le terrain.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

La profondeur de l'ouvrage sera de l'ordre de 70 mètres.

Les travaux seront réalisés par la société de forage RUCKEBUSCH SA (Maison rouge, 80131 VAUVILLERS). La date sera déterminée en fonction de la conduite à bonne fin des procédures réglementaires (la demande d'examen au cas par cas et le dossier de déclaration préalable de création de forage).

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Ce forage sera exploité en fonction de la pluviométrie pour irriguer les pommes de terre

Selon la demande climatique, le nombre de tours d'eau peut atteindre 10.

Consommation moyenne de 20 ha de pomme de terre égale à 40 000 m<sup>3</sup> et 50 000 m<sup>3</sup>/an si année très sèche.

L'irrigation démarre quand la réserve utile du sol est sur le point de s'épuiser : elle couvre le temps de végétation de la culture de la pomme de terre notamment d'Avril à Aout. Un petit tour d'eau est parfois nécessaire en septembre-octobre pour pouvoir récolter quand les sols sont très secs pour ne pas endommager la qualité des produits.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

rubrique 1.1.1.0 de la nomenclature du code de l'environnement ( article R214-32 du Code)

article L 411-1 du code minier : forage de plus de 10 mètres de profondeur: la déclaration sera faite par le foreur auprès de la DREAL.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques                  | Valeur(s)                       |
|---|---------------------------------|
| profondeur                                  | 70 m                            |
| diamètre de foration                        | 440 mm sur 70 m de profondeur   |
| profondeur de tube PVC plein                | 24 mètres                       |
| diamètres extérieur /intérieur du PVC plein | 255/280 mm                      |
| profondeur de PVC crépiné                   | de 24 à 70 mètres de profondeur |
| taille des fentes de crépinage              | 0,5 mm                          |
| débit d'exploitation                        | 60 m <sup>3</sup> /h            |

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

Commune de Pontru (02490).  
Parcelle cadastrale : ZM 4  
Les coordonnées Lambert 93 de ce point sont :  
X = 715645 x m NGF  
Y = 6983051 y m NGF  
Z = 125 m NGF

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" E Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

Le forage sera réalisé sur la commune de Pontru dans la parcelle ZM4 (voir l'annexe 2).

#### Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il :  | Oui                      | Non                                 | Lequel/Laquelle ? |
|--|--------------------------|-------------------------------------|-------------------|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                   |
| En zone de montagne ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                   |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                   |
| Sur le territoire d'une commune littorale ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                   |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                   |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?   | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                   |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?                          | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                   |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?   | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                   |

|   |                          |                                     |   |
|---|--------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?<br>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| Dans un site ou sur des sols pollués ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| Dans une zone de répartition des eaux ?   | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?   | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| Dans un site inscrit ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| <b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>   | <b>Oui</b>               | <b>Non</b>                          | <b>Lequel et à quelle distance ?</b>  |
| D'un site Natura 2000 ?   | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| D'un site classé ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La ZNIEFF la plus proche est située à 4710 m du projet, « Etangs de Vermand, marais De Caulincourt, et cours de l'Omignon », de type 1 (d'identifiant : 220005028). |

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles |   | Oui                                 | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br><i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>   |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| <b>Ressources</b>       | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?<br>Si oui, dans quel milieu ?  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Ce forage va exploiter la nappe de la "Craie de la vallée de la Somme amont" (FRAG013) à un débit de 60 m <sup>3</sup> /h.<br>Le prélèvement sera au maximum de l'ordre de 50 000 m <sup>3</sup> /an.<br>L'annexe 6 schématise la zone qui sera impactée par le fonctionnement de cet ouvrage.  |
|                         | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|                         | Est-il excédentaire en matériaux ?  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Extraction de quelques m <sup>3</sup> de craie et de sables. Les matériaux et les boues, qui seront enlevés lors des travaux, seront stockés temporairement et évacué par la suite.<br>L'eau, qui sera prélevée lors des pompages d'essai, sera évacuée et infiltrée dans les parcelles à bonne distance du forage.                                       |
|                         | Est-il déficitaire en matériaux ?<br>Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| <b>Milieu naturel</b>   | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?                     | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet est situé dans une zone agricole éloignée des zones environnementales à savoir les cours d'eau, les zones humides, les zones Natura 2000 et les ZNIEFF (voir l'annexe 2 qui localise le projet dans son environnement).<br>L'annexe 6 illustre la zone d'influence du projet et qui montre qu'aucune incidence n'est prévisible sur ces enjeux. |
|                         | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |

|                  |  |  |  |  |
|------------------|--|--|--|--|
|                  | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/>                             | <input checked="" type="checkbox"/>  |  |
|                  | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?   | <input checked="" type="checkbox"/>                  | <input type="checkbox"/>   | <p>Environ 3 m<sup>2</sup> de surface agricole vont être utilisés pour réaliser le forage et mettre en place les équipements de protection (la margelle bétonnée, le capot de fermeture...).</p> <p>De plus, cette surface sera située en bordure de parcelle.</p> |
| <b>Risques</b>   | Est-il concerné par des risques technologiques ?   | <input type="checkbox"/>                             | <input checked="" type="checkbox"/>  |  |
|                  | Est-il concerné par des risques naturels ?   | <input type="checkbox"/>                             | <input checked="" type="checkbox"/>  |  |
|                  | Engendre-t-il des risques sanitaires ?<br>Est-il concerné par des risques sanitaires ?   | <input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/><br><input checked="" type="checkbox"/> | Le forage respectera les règles de protection de la ressource en eau posées dans l'article 8 de l'arrêté du 11 septembre 2003 ( voir annexe 4).  |
| <b>Nuisances</b> | Engendre-t-il des déplacements/des trafics   | <input type="checkbox"/>                             | <input checked="" type="checkbox"/>  |  |
|                  | Est-il source de bruit ?<br>Est-il concerné par des nuisances sonores ?  | <input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/><br><input checked="" type="checkbox"/> | <p>Le bruit sera limité pendant l'exploitation de ce forage.</p> <p>De plus, il sera situé à bonne distance des premières habitations alentours.</p>   |

|                  |   |                                     |                                     |  |
|------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
|                  | <p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>               | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                  | <p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>                     | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Des vibrations locales de très faible ampleur peuvent résulter de l'exploitation de ce forage et qui seront limitées à quelques mètres autour du projet. |
|                  | <p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p> | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| <b>Emissions</b> | <p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                  | <p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>                          | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                  | <p>Engendre-t-il des effluents ?</p>  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                  | <p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>                     | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |



|   |   |                          |                                     |   |
|---|---|--------------------------|-------------------------------------|---|
| <b>Patrimoine /<br/>Cadre de vie<br/>/ Population</b> | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?                                    | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|   | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucune modification n'aura lieu avec ce projet. |

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Comme le prévoit l'arrêté du 11 septembre 2003, article 8, les protections suivantes seront mises en place (voir annexe 4). Une margelle bétonnée est réalisée de manière à éloigner les eaux de la tête du forage. Cette margelle est de 3 m<sup>2</sup> au minimum autour de la tête et de 0,30 m de hauteur au-dessus du terrain naturel. La margelle n'est pas obligatoire lorsque la tête de l'ouvrage débouche dans un local. La tête du forage s'élèvera au moins à 0,50 m. Un capot de fermeture est installé sur la tête du forage. Il permet un parfait isolement des inondations et de toute pollution par les eaux superficielles.

L'irrigation sera conduite avec un outil d'aide à la décision tel que le suivi du bilan hydrique du sol. Ce suivi permet d'apporter la bonne dose au bon moment. Monsieur Bruno VECTEN ajustera les apports d'eau en fonction de la variabilité des réserves utiles de ses sols. Les tours d'eau seront déclenchés quand la réserve facilement utilisable par les racines des cultures sera sur le point d'être consommée. La méthode du bilan hydrique prend en compte les Evapotranspirations Potentielles (ETP) prévues pendant les jours à venir, et évidemment les quantités de pluies cumulées avant et pendant la culture.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu des éléments cités dans ce formulaire, et comme le demande la réglementation, le projet est loin des sources de pollution (décharges, stockages d'hydrocarbures et produits chimiques...), des ouvrages existants et des zones environnementales (cours d'eau et les zones humides, les ZNIEFF, les zones Natura 2000...).

De plus, ce projet est compatible avec le SDAGE et le PGRI Artois-Picardie, le SAGE de la Haute Somme et les documents d'urbanisme.

Au vu de ces éléments, le projet n'aura aucune incidence sur le milieu environnant à savoir les zones naturelles et les ouvrages existants. Dans ce sens, l'annexe 6 montre qu'aucune installation ne se trouve dans la zone d'influence de ce projet.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

| Objet |   |                                     |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1     | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2     | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;  | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3     | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4     | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5     | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6     | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.   | <input type="checkbox"/>            |

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

Annexe 6 : Zone influence du projet.

Elle se rattache à la rubrique 6 qui s'intéresse à l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine.

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



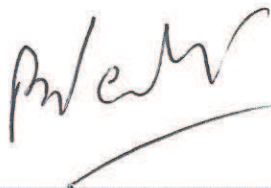
Fait à

Bellicourt

le,

25 mai 2020

Signature



**EARL DE LA HAUTE BRUYERE**  
La Haute Bruyère  
02420 BELLICOURT  
Tél/Fax: 03 23 09 51 80 - Port. 06 21 03 61 25  
Email: bruno.vecten@gmail.com  
SIRET 489 295 741 00016



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
de  
l'environnement

## Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

### Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

**NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER  
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE  
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

#### Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

LA HAUTE BRUYERE

Code Postal

0 2 4 9 0

Localité

PONTRU, Aisne

Pays

France

Tél

0621036125

Fax

Courriel

bruno.vecten@gmail.com

#### Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

Extensio  
n

Nom de la voie

LA HAUTE BRUYERE

Code postal

0 2 4 9 0

Localité

PONTRU, Aisne

Pays

France

Tél

06 21 03 61 25

Fax

Courriel

bruno.vecten@gmail.com

#### Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

VECTEN

Prénom

Bruno

Qualité

Gérant

Tél

06 21 03 61 25

Fax

Courriel

bruno.vecten@gmail.com

**En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.**

## Co-maîtrise d'ouvrage

|  |
|--|
|  |
|--|

|  |
|--|
|  |
|--|

|  |
|--|
|  |
|--|

|  |
|--|
|  |
|--|

|  |
|--|
|  |
|--|

|  |
|--|
|  |
|--|

|  |
|--|
|  |
|--|

|  |
|--|
|  |
|--|



## Annexe 2 : Localisation du projet de forage

(Echelle 1/16000)



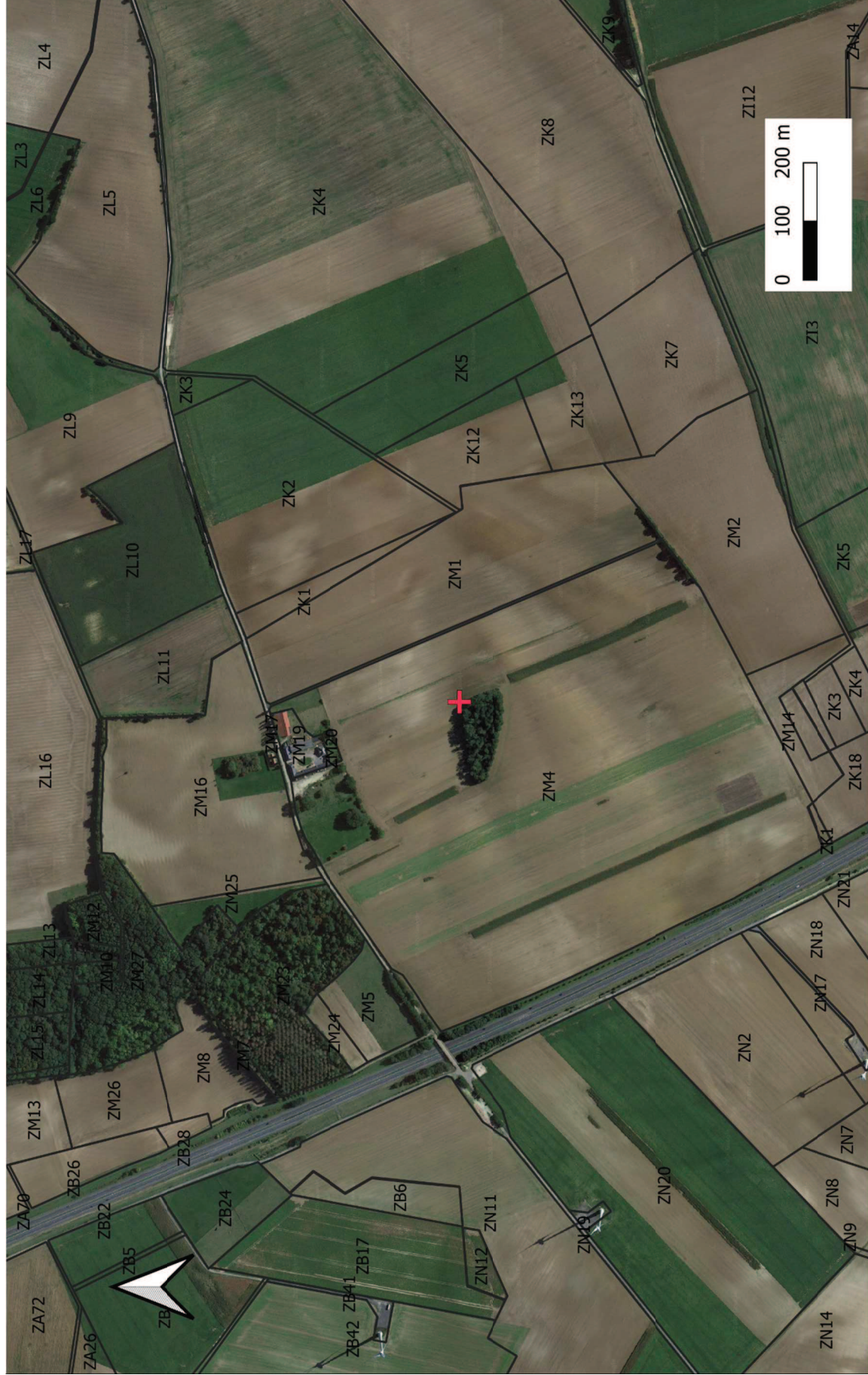
Source  
IGN ; CA02

Localisation du projet de forage et de la  
commune de Pontru

**+** Projet de forage




# Localisation plus précise du projet



Source  
PCI, 2019 ; CA02

Localisation du forage dans la section  
cadastrale

-  Projet de forage
-  parcelles



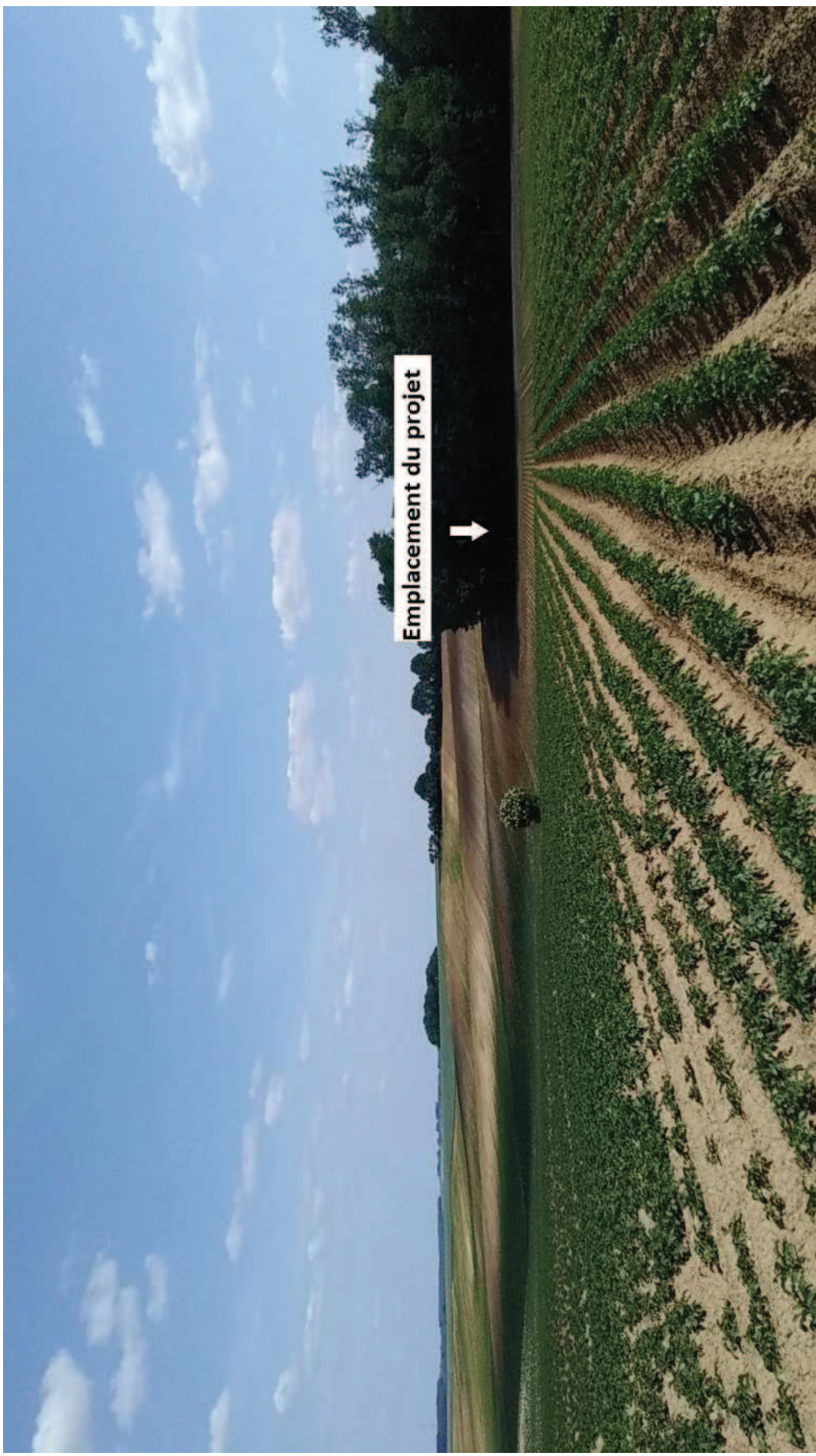
**Annexe 3 : photographies de la zone  
d'implantation du projet**  
(prises le 26 mai 2020)

**Photo de l'environnement proche**





Photo du paysage lointain



## Annexe 4 : Plan du projet

### Organisation du chantier

Le forage sera réalisé au rotary à l'eau et les boues de forage seront immédiatement retirées et déposées pour décantation à distance du point de forage en aval dans la parcelle voisine au sud de ce dernier. Après dépôt, elles seront épandues sur une parcelle agricole de l'exploitation ou sur le chemin rural voisin. Les eaux de pompage d'essai seront épandues sous forme d'irrigation de telle sorte à éviter toute infiltration directe dans la craie.

### Coupe technique (voir la figure ci-dessous)

Selon les différentes parties du forage, il sera réalisé comme suit :

- Forage au rotary à l'eau de 440 mm de diamètre de 0 à 70 mètres.
- Tubage plein en P.V.C Ø 400 mm de 0 à 24 m.
- Tubage type « crépines fentes » en PVC Ø 400 mm de 24 m à 70 m.

La figure suivante illustre un exemple d'une coupe technique d'un forage :

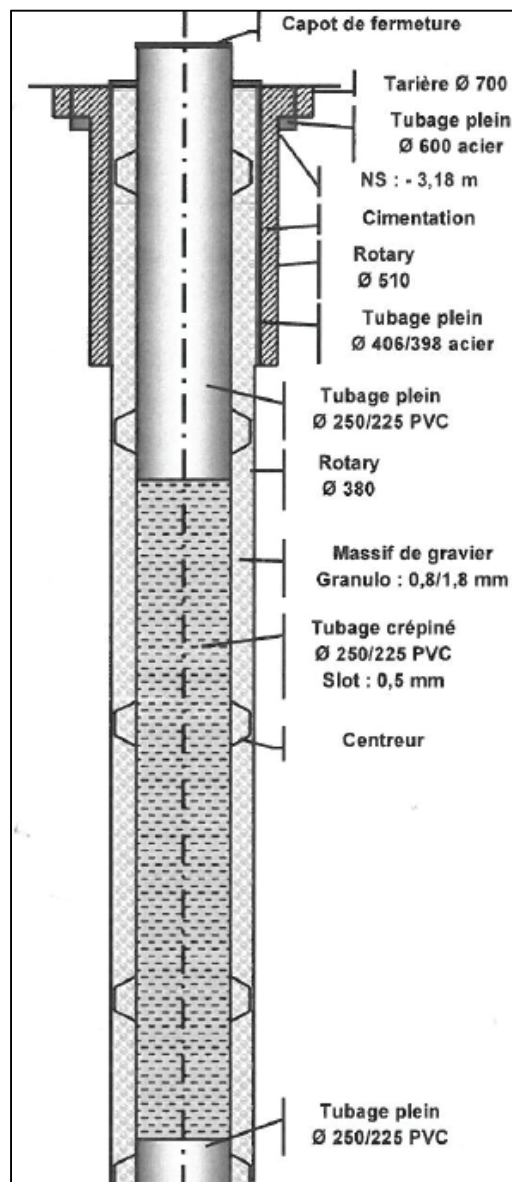


Figure : coupe technique du forage

### Protection et équipement de la tête de forage

Comme le prévoit l'arrêté du 11 septembre 2003, article 8, les protections suivantes sont mises en place.

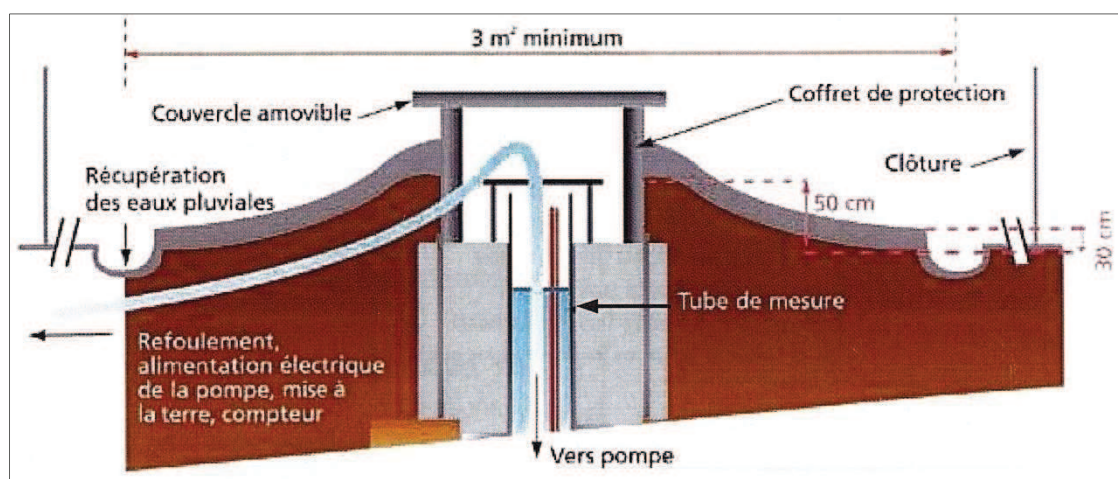
Une **margelle bétonnée** est réalisée de manière à éloigner les eaux de la tête du forage. Cette margelle est de **3 m<sup>2</sup>** au minimum autour de la tête et de **0,30 m** de hauteur au-dessus du terrain naturel. La margelle n'est pas obligatoire lorsque la tête de l'ouvrage débouche dans un local. La tête du forage s'élèvera au moins à **0,50 m**.

Un **capot de fermeture** est installé sur la tête du forage. Il permet un parfait isolement des inondations et de toute pollution par les eaux superficielles. Les conditions de réalisation et d'équipement du forage permet de **relever le niveau statique de la nappe** au minimum par sonde électrique ; le cas échéant un tube guide sonde sera installé.

Le forage sera équipé d'une plaque mentionnant les références du récépissé de déclaration.



*Photo de la protection d'une tête de forage*



*Coupe technique de la protection et équipement d'une tête de forage*



# Annexe 5 : Plan des abords du projet

(Echelle 1/5000)

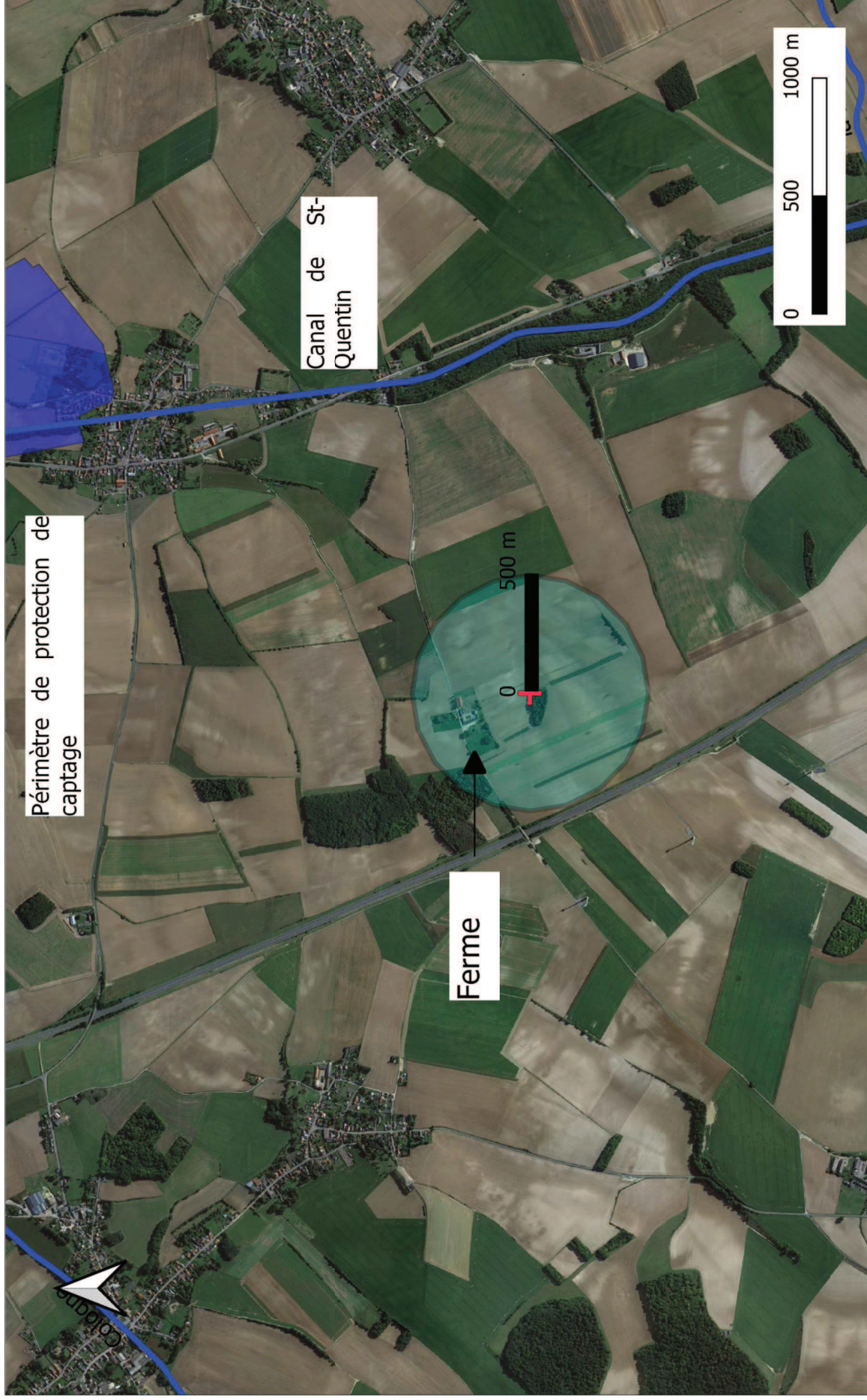


Sources :  
CA02 ; ADES

## Plan des abords du projet






## Plan des abords du projet



Sources :  
CA02 ; ADES

## Plan des abords du projet

-  Projet de forage
-  Cours deau Aisne (ADES)
-  Perimetres de protection

## Annexe 6 : Zone influence du projet

### 1 Incidences prévisibles sur le milieu

#### 1.1 Incidence du pompage

##### 1.1.1 La zone d'appel du forage

Il s'agit de caractériser le secteur sur lequel les eaux souterraines arriveront au droit du forage objet de la déclaration.

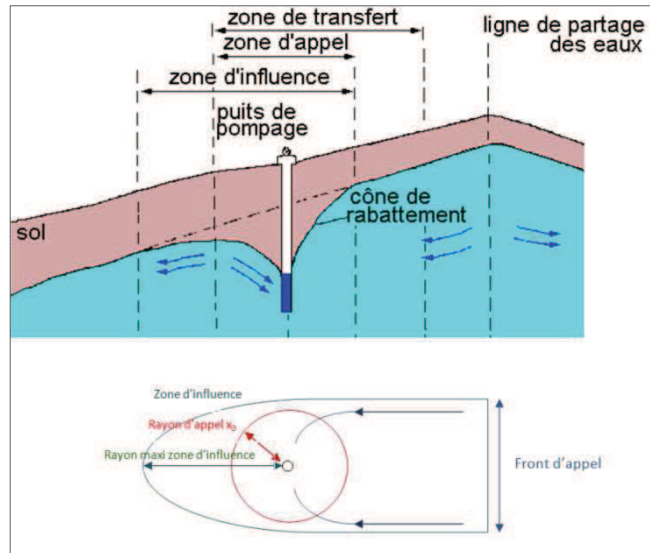


Figure : Représentation schématique de la zone d'appel et de la zone d'influence

La zone théorique d'appel du forage peut être estimée suivant la méthode de Wyssling. Celle-ci permet de déterminer le rayon d'appel, d'après les relations suivantes :

$$x_0 = \frac{Q}{2\pi K b i}$$

avec :

- $x_0$  = rayon d'appel en mètres
- $Q$  = débit du forage en  $m^3/s$
- $K$  = perméabilité en  $m/s$
- $b$  = épaisseur de l'aquifère en mètres
- $i$  = gradient hydraulique

Pour ce projet on considèrera les estimations suivantes :

- |     |   |
|-----|---|
| $Q$ | = 60 $m^3/h$ = 0.017 $m^3/s$ (cas d'un enrouleur)   |
| $T$ | $K \cdot b$ = transmissivité = $5 \cdot 10^{-3} m^2/s$ , (D'après les valeurs des essais de pompage des forages BSS000EEMS et BSS000EEJV situés dans un périmètre de 6 km m du projet et l'Atlas hydrogéologique numérique de l'Aisne Notice - rapport final, réalisé par le BRGM et ses partenaires dans la partie paramètres hydrodynamiques) |
| $i$ | = $((80-70)/12235) = 0,008$   |

On obtient :  $x_0 = 0,022 / (2 \cdot 3,14 \cdot 0,005 \cdot 0,008) = 65,3$  m

Le rayon d'appel sera de l'ordre de 65 m.

### 1.1.2 La zone d'influence

La figure 12 représente la zone d'appel vue du dessus. Rappelons qu'il s'agit de la zone au sein de laquelle l'eau s'écoule vers le forage lui-même. A l'intérieur de cette zone à l'aval de l'ouvrage, un rabattement se produit lors du pompage dans le sens de l'écoulement général de la nappe.

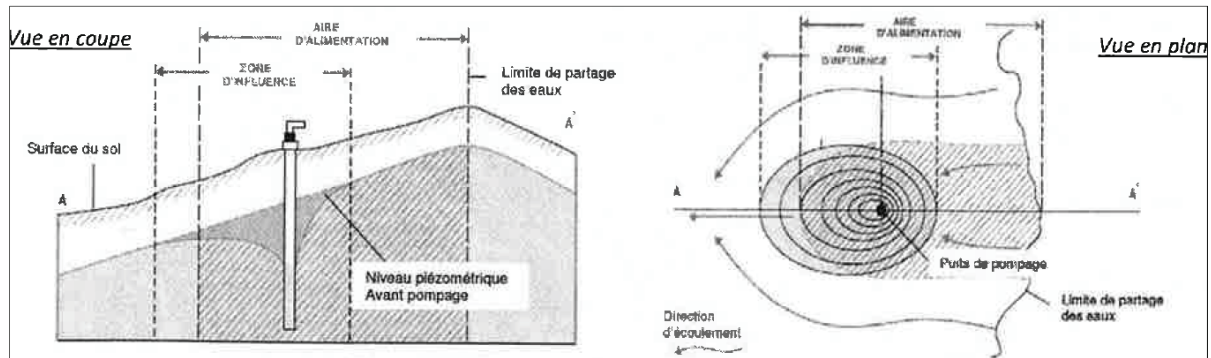


Figure: Représentation schématique en plan de la zone d'influence

En utilisant la formule de Theis-Jacob, il est possible d'estimer le rayon d'action maximum du forage, c'est-à-dire la distance à partir de laquelle le rabattement induit par le forage est nul. La formule utilisée est la suivante :

$$\Delta = \frac{2,3}{4\pi T} Q \log \left( \frac{2,25 T t}{r^2 S} \right)$$

avec :

|  |  |
|--|--|
| <p><math>\Delta</math></p> <p><math>T</math></p> <p><math>t</math></p> <p><math>r</math></p> <p><math>S</math></p> | <p>rabattement en mètres= 0 m</p> <p>K.b = transmissivité = <math>5 * 10^{-3} \text{m}^2/\text{s}</math></p> <p>temps de pompage en secondes=57 600 s (soit un temps de pompage de 16h)</p> <p>rayon d'action en mètres</p> <p>coefficient d'emmagasinement = 0,01 D'après les valeurs des essais de pompage des forages BSS000EEMS et BSS000EEJV situés dans un périmètre de 6 km m du projet et l'Atlas hydrogéologique numérique de l'Aisne Notice - rapport final, réalisé par le BRGM et ses partenaires dans la partie paramètres hydrodynamiques)</p> |
|--|--|

$$\frac{2,3}{4\pi T} Q \log \left( \frac{2,25 T t}{r^2 S} \right) = 0 \rightarrow r = (2,25 * T * t / S)^{0,5}$$

Si on considère que le pompage s'effectue au maximum sur 16 h consécutives, le rayon d'action maximal, nommé aussi rayon d'influence, serait de l'ordre de 255 m.

Au-delà de cette zone d'influence le rabattement consécutif au pompage est nul. Cette limite est matérialisée par une ellipse sur la figure ci-après.

Les cartes ci-contre résument les éventuelles influences du projet sur l'environnement et les forages existants.



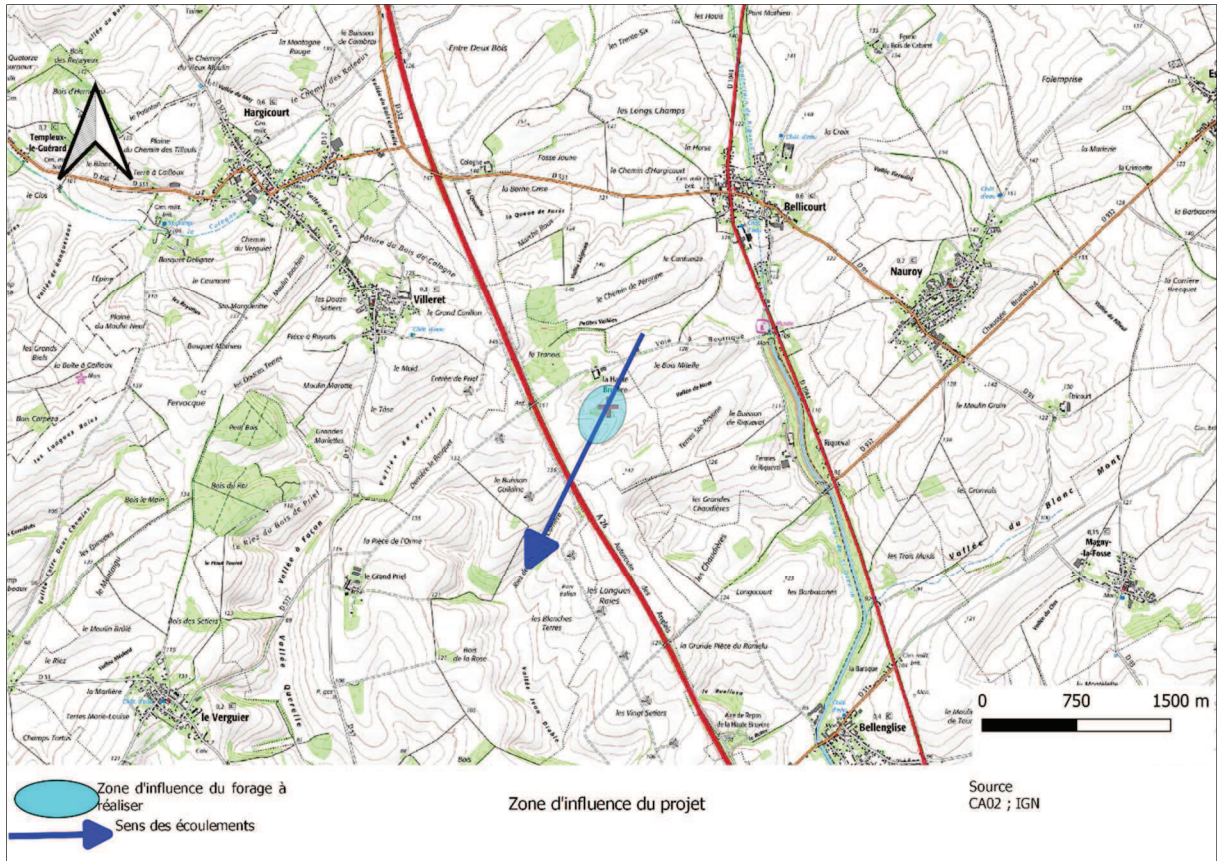


Figure : Représentation géographique de la zone d'appel et de la zone d'influence du projet

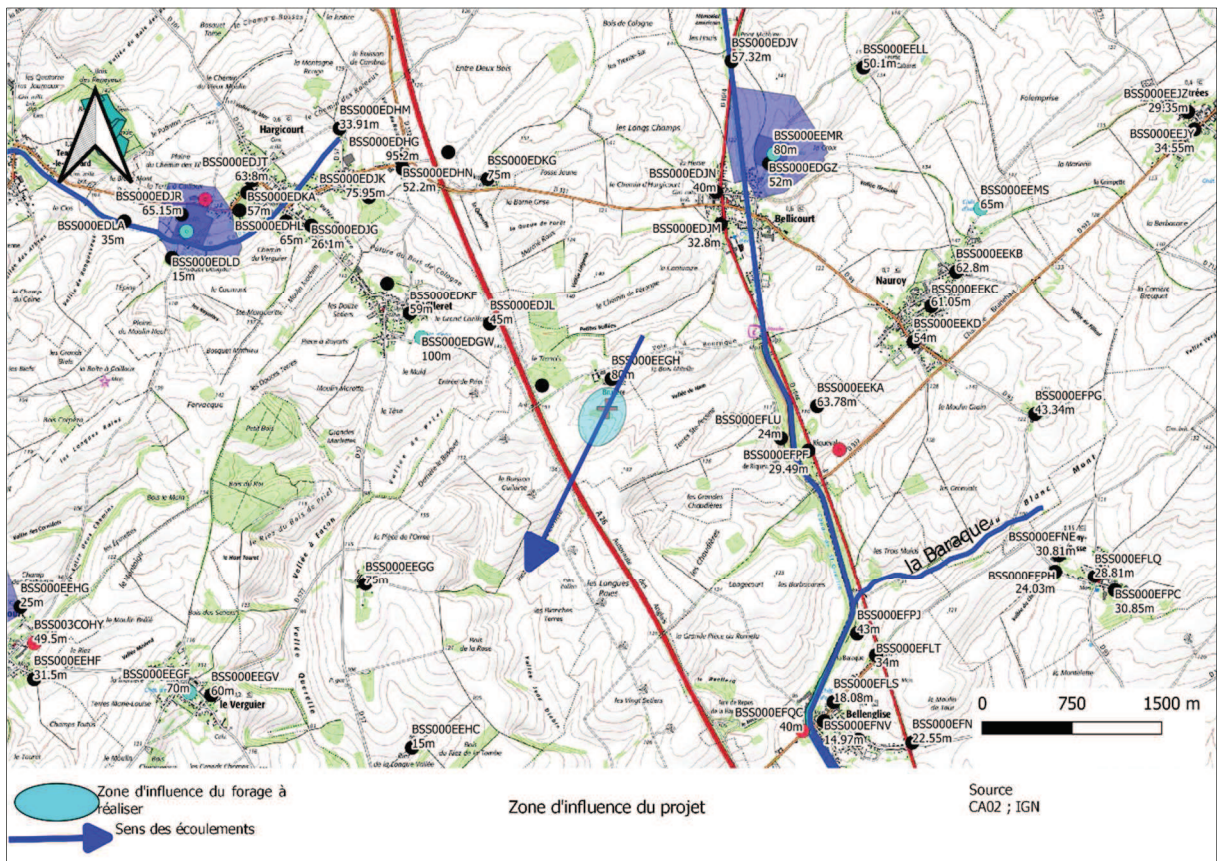


Figure : Influence du prélèvement escompté sur son environnement



Sur ces cartes, on remarque que la zone d'influence ne se superpose avec aucune zone naturelle ou ouvrages existants. Par conséquent, il n'y aura pas d'impact sur le milieu environnant.

#### 1.1.3 Incidence sur les cours d'eau et plans d'eau

Le projet est situé à 1410 m du Canal de St-Quentin.

L'étendue de la zone d'influence montre que le rabattement qui sera induit par le forage est loin de ce canal.

Par conséquent, il n'y aura pas d'incidence sur ce cours d'eau.

#### 1.1.4 Incidence sur zone humide

La zone à dominante humide la plus proche (ZDH) se trouve à 4225 m du projet de forage. Étant donné que la zone d'influence du projet se situe loin de cette ZDH, il n'y aura aucun impact sur l'équilibre hydraulique de cette zone.

Par conséquent, il n'y aura pas de facteurs influençant l'évolution des espèces et des végétations aquatiques se trouvant dans ces milieux.

Il n'y aura pas d'incidence sur cette zone.

#### 1.1.5 Incidence sur les forages

Les forages existants ne se trouvent pas dans la zone d'influence du projet. Il n'y aura pas d'incidence sur ces derniers.

#### 1.1.6 Incidence sur le réseau Natura 2000

La zone la plus proche est le « Marais d'Isle », située à 11991 m du projet. Il y a également « Etangs et marais du bassin de la Somme » située à 19790 m du projet

Compte tenu de cette distance, on considère qu'il n'a aucun impact sonore, visuel et olfactif sur l'équilibre de ces zones, ni destruction d'habitats, d'espèces animales et végétales durant la réalisation des travaux et la période de fonctionnement de l'ouvrage.

Quant aux effets sur la nappe d'eau, la distance entre le projet et ces zones est importante et ne permet pas d'identifier des effets sur les ressources en eau et les milieux aquatiques. Par conséquent, il n'y aura pas de facteurs influençant la vulnérabilité des **espèces et de la végétation aquatiques** de ces milieux.

De plus, il est prévu que l'ouvrage protégé par des éléments de type : capot de fermeture, margelle bétonnée.... Cela permet une bonne isolation du milieu extérieur et réduit considérablement les émergences sonores.

Aucune incidence du forage n'est donc à signaler sur ce volet.

#### 1.1.7 Incidence sur les ZNIEFF

Le projet est situé à bonne distance de la ZNIEFF de type 1 « Etangs et marais du bassin de la Somme » située dans le secteur.

Elles ne seront pas influencées par le fonctionnement du forage comme le montre les figures plus haut. Les étangs, les marais, les milieux humides ainsi que leurs espèces ne subiront aucune conséquence de cette exploitation.

La distance qui sépare le projet et ces milieux rend les effets non perceptibles sur la faune et la flore, notamment, les oiseaux et les insectes...

Comme évoqué précédemment, les effets sonores seront locaux grâce aux équipements de protection prévus pour ce projet.

Au vu de ces éléments, le projet n'aura pas d'impact sur les espèces habitant ces zones naturelles.

Aucune incidence du forage n'est donc à signaler sur ce volet.